



# FICHE DE SÉCURITÉ

## SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### Ryton® Glass Filled PPS

**Utilisation du produit:** Extrusion et moulage par injection

**Synonymes:** Polysulfure de phénylène, PPS

**Produits Noms:** Ryton® R-4 Series

**N° CAS du produit:** Mélange

**Identification de la société:**

Chevron Phillips Chemical Company LP  
Ryton  
10001 Six Pines Drive  
The Woodlands TX 77380

**Informations sur le produit:**

Demandes de fiches de sécurité: (800) 852-5530  
Informations techniques: (877) 798-6666  
Organe responsable : Groupe Sécurité des produits  
Email:msds@cpchem.com

Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
Brusselsesteenweg 355  
B-3090 Overijse  
Belgium

**Numéros de la permanence téléphonique pour les cas d'urgence**

SANTÉ: Centre d'information d'urgence de Chevron Phillips : 866.442.9628 (Amérique du Nord) et 1.832.813.4984 (International)

TRANSPORT: Amérique du Nord: CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887  
Asie: +1.703.527.3887  
Europe: BIG .32.14.584545 (téléphone) ou .32.14.583516 (télécopie)  
Amérique du Sud SOS-Cotec au Brésil: 0800.111.767  
au Brésil: 55.19.3467.1600

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

\*\*\*\*\*

### GÉNÉRALITÉS POUR LES CAS D'URGENCE

Pastilles blanches, ocre ou noires, toutes à légère odeur.

**CLASSIFICATIONS NFPA:** Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

**GHS Classification et Étiquette:**

Sans danger. Aucun danger n'a été identifié selon les critères du GHS.

**Classification UE:**

**Sécurité Phrases:**

S22: Ne pas respirer les poussières.

\*\*\*\*\*

### EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ:

**Yeux :** Si ce produit est chauffé, un contact avec les yeux peut donner lieu à des brûlures thermiques. Ne devrait pas provoquer une irritation prolongée ou significative des yeux. Ce produit est poussiéreux et peut gratter la surface de yeux.

**Peau:** Un contact avec la peau ne devrait pas provoquer d'irritation prolongée ou significative. Ne devrait pas être nocif pour les organes internes en cas d'absorption au travers de la peau. Si ce produit est chauffé, un contact avec la peau peut donner lieu à des brûlures thermiques. Brûlures thermiques de la peau: peuvent s'accompagner de douleurs ou d'une sensation de chaleur, d'une décoloration, d'un gonflement et d'une vésication.

**Ingestion:** Ne devrait pas être nocif en cas d'ingestion.

**Inhalation:** La poussière de ce produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

### EFFETS DIFFÉRÉS OU AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ:

**Cancer:** Risque de cancer sur des animaux de laboratoire, mais les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer si ce produit peut provoquer un cancer chez des êtres humains.

Voir la section 11 pour des informations supplémentaires. Le risque dépend de la durée et du niveau de l'exposition.

## SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Composant	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ	EINECS / ELINCS	SYM	PHRASES R
Polysulfure de phénylène	26125-40-6	45 - 100 % en poids	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Additifs et matières de charge inorganiques	Divers	0 - 55 % en poids	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Additifs et matières de charge organiques	11097-59-9	0 - 1 % en poids	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Noir de carbone	1333-86-4	< 1.0 % en poids	215-609-9	Sans objet	Sans objet

### Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Limite	TWA	STEL	Plafond / Pic	Notation
Noir de carbone	ACGIH	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Noir de carbone	MAK allemand	6 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Noir de carbone	OSHA PEL	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Additifs et matières de charge inorganiques	ACGIH	1 %	Sans objet	Sans objet	Synthetic Vitreous Fibers
Additifs et matières de charge inorganiques	CPCHEM	Non établi	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Additifs et matières de charge organiques	ACGIH	2 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Polysulfure de phénylène	CPCHEM	Non établi	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Contrôler en tant que particules sans autre classification (PNOC). La directive de l'ACGIH\* est de 3,0 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière respirable et de 10,0 mg/m<sup>3</sup> pour le total de poussière. La limite d'exposition admissible (PEL) de l'OSHA est de 5,0 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière respirable et de 15,0 mg/m<sup>3</sup> pour le total de poussière.

\* Cette valeur représente la quantité (totale) de particules inhalables ne contenant pas d'amiante et < 1,0 % de silice cristalline.

## SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Yeux :** Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, en maintenant les paupières écartées. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après un rinçage initial, puis continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Obtenir immédiatement une assistance médicale. Si matériau chauffé devoir éclabousser dans yeux, rincer immédiatement les yeux avec eau douce pour 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Retirer les lentilles de contact. Obtenir immédiatement une assistance médicale.

**Peau:** Pour retirer le produit de la peau, utiliser de l'eau et du savon. Jeter les vêtements et chaussures contaminés ou les nettoyer soigneusement avant de les utiliser à nouveau. En cas de symptômes, obtenir une assistance médicale. En cas de contact du produit chaud avec la peau, refroidir rapidement dans de l'eau. Consulter un médecin en cas de brûlures importantes. Ne pas essayer de décoller de la peau le produit solidifié, ni d'utiliser des solvants ou des diluants pour le dissoudre. Il est recommandé d'utiliser de l'huile végétale, de l'huile minérale ou du petrolatum pour retirer ce produit de la peau.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Donner à la personne un verre d'eau ou de lait à boire et obtenir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

**Inhalation:** Sortir la personne exposée à l'air libre. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Obtenir une assistance médicale si les difficultés respiratoires ne se résorbent pas.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### CLASSIFICATION DU RISQUE D'INCENDIE:

Classification OSHA (29 CFR 1910.1200): Pas classé par l'OSHA en tant que matière inflammable ou combustible.

**CLASSIFICATIONS NFPA:** Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

### PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:

**Point d'éclair :** > 500°C (>932°F) (ASTM D 1929)

**Auto-inflammabilité:** Aucune donnée disponible

**Limites d'inflammabilité (explosivité) (% en volume dans l'air) :** Inférieur: Sans objet Supérieur: Sans objet

**Moyens d'extinction:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse antialcool, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

### PROTECTION DES PERSONNES COMBATTANT L'INCENDIE:

**Instructions pour lutter contre un incendie:** Ce produit brûlera, mais il n'est pas facile à enflammer. En cas d'incendie mettant en cause ce produit, ne pas entrer dans un espace clos ou confiné où il y a un incendie sans un équipement de protection approprié, comprenant un système respiratoire autonome.

**Produits de combustion:** Dépendent essentiellement des conditions de combustion. Un mélange complexe de solides, liquides et gaz en suspension dans l'air, comprenant du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des composés organiques non identifiés, se dégage lorsque ce produit subit une combustion. Aucune donnée disponible Une combustion risque de produire : Sulfure de carbone, Oxydes de carbone, Oxydes de Soufre

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Mesures de protection:** Éliminer toutes les sources d'ignition à proximité du produit renversé. Porter des équipements de protection personnelle appropriés lors du nettoyage des déversements. Se reporter à la section 8.

**Gestion des déversements:** Réduire la poussière en suspension dans l'air et éviter de disperser le produit en l'humectant avec de l'eau. Arrêter la source du déversement, si cela est possible sans danger. Circonscrire le déversement pour éviter de contaminer davantage le sol, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en observant les précautions qui figurent dans la section « Moyens de contrôle de l'exposition/protection personnelle ». Utiliser des techniques appropriées, telles qu'une application de substances absorbantes non combustibles ou un pompage. Lorsque cela est faisable et approprié, retirer le sol contaminé. Placer les substances contaminées dans

des conteneurs jetables et les mettre au rebut d'une manière conforme aux réglementations applicables. En cas de déversement du produit chauffé, le laisser refroidir avant d'appliquer les méthodes de mise au rebut. Évitez de créer des nuages de poussière. Ramasser à l'aide d'une pelle, d'un balai ou d'un aspirateur industriel. Endroit dans le récipient pour la disposition appropriée.

**Déclaration:** Les réglementations des États-Unis imposent de déclarer tout déversement de ce produit susceptible d'atteindre une étendue d'eau. Signaler les déversements aux autorités locales et/ou au centre national d'intervention (National Response Center) au (800) 424-8802 lorsque cela est approprié ou exigé.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**LIRE ET OBSERVER TOUTES LES PRÉCAUTIONS SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT. SE REPORTER À L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT OU AUX BULLETINS TECHNIQUES DU FABRICANT POUR L'UTILISATION ET LA MANIPULATION CORRECTES DE CE PRODUIT.**

**Précautions:** Faire attention d'éviter la création de poussières et d'éviter l'inhalation de poussière du produit. Éviter tout contact avec la poussière du produit. Les concentrations de poussière en suspension dans l'air supérieures à 20 mg/l peuvent créer un risque d'explosion de poussière. Éviter de respirer les vapeurs ou émanations qui peuvent se dégager au cours du traitement thermique. Ne pas respirer la poussière à des niveaux supérieurs aux limites d'exposition recommandées. Éviter de respirer le produit. Maintenir le conteneur fermé. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Jeter les vêtements et chaussures contaminés ou les nettoyer soigneusement avant de les utiliser à nouveau.

**Risques inhabituels de manipulation:** Des émanations potentiellement toxiques/irritantes peuvent se dégager du produit chauffé. À des températures au-dessus de 500 degrés de C, d'autres produits toxiques de thermodegradation sont fabriqués. Une fois de chauffage dans la température ambiante de 500-650 degrés C, le fluorure de carbonyle peut être produit. Si la température est augmentée au-dessus de 650 degrés de C, le tétrafluorure de carbone et l'anhydride carbonique peuvent être produits. Les produits de Thermodegradation peuvent causer grippe-comme des symptômes ("fièvre de polymère-vapeur ") chez l'homme. Ceux-ci peuvent inclure des frissons, des maux de tête, la secousse d'une façon rigide des membres, et une fièvre élevée. Ces symptômes sont réversibles et disparaissent au cours des 24 - ou 48 - périodes d'heure après déplacement d'exposition.

**Risque de décharge statique:** Lors de la manipulation de ce produit, une charge électrostatique peut s'accumuler et créer une situation dangereuse. Pour minimiser ce risque, il pourra être nécessaire, quoique pas obligatoirement suffisant, de relier les équipements à la terre. Examiner toutes les opérations qui présentent le risque de générer une accumulation de charge électrostatique et/ou une atmosphère inflammable (y compris le remplissage des cuves et conteneurs, le remplissage à projection, le nettoyage des réservoirs, l'échantillonnage, le sondage, le remplissage d'une cuve à essence par du carburant diesel, le filtrage, le mélange, l'agitation et les opérations des camions aspirateurs) et utiliser les procédures de précaution appropriées. Pour plus d'informations, se reporter à la norme OSHA 29 CFR 1910.106, « Flammable and Combustible Liquids, National Fire Protection Association (NFPA 77), Recommended Practice on Static Electricity » (liquides, poudres et poussières), et/ou à la pratique recommandée en 2003 par l'American Petroleum Institute (API), « Protection Against Ignitions Arising Out of Static, Lightning, and Stray Currents » (liquides).

**Informations générales concernant le stockage:** Traiter comme un solide capable de brûler. Conserver à l'écart des produits oxydants, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Relier à la terre les équipements de transfert. NE PAS UTILISER NI CONSERVER à proximité d' une source de chaleur, d'étincelles ou de flammes vives. UTILISER UNIQUEMENT DANS UNE ZONE BIEN VENTILÉE. Maintenir le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

**Avertissements concernant le conteneur:** Le conteneur n'est pas conçu pour résister à la pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le conteneur, sinon il pourrait éclater de façon explosive. Les conteneurs vides contiennent encore une quantité résiduelle de produit (solide, liquide et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, souder, percer, meuler ni exposer ces conteneurs à de la chaleur, à des flammes, à des étincelles, à de l'électricité statique ou à d'autres sources d'ignition. Ils pourraient exploser et provoquer des blessures ou la mort. Les conteneurs vides doivent être complètement vidés, correctement fermés et rapidement renvoyés à un centre de reconditionnement de tonneaux, ou éliminés de façon correcte. Les conteneurs, même s'ils ont été vidés, peuvent contenir une quantité résiduelle de poussières ou de particules solides qui peut créer à la fois un risque pour la santé et un risque d'incendie/explosion.

## SECTION 8 MOYENS DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES:

Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 3), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

### SYSTÈMES DE CONTRÔLE:

Si les opérations de l'utilisateur génèrent du produit en suspension dans l'air, utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres moyens de contrôle pour contrôler l'exposition. Si le produit chauffé génère de la vapeur ou des émanations, utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres moyens de contrôle pour contrôler l'exposition.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE:

**Protection des yeux / du visage:** Porter une protection oculaire, telle que des lunettes de sécurité, des lunettes de protection chimique ou un masque pour le visage, si les moyens de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas suffisants pour empêcher un contact avec les yeux. Si ce produit est chauffé, porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité et un masque pour le visage.

**Protection de la peau:** Si ce produit est chauffé, porter des vêtements isolés pour empêcher le contact avec la peau si les moyens de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas suffisants pour empêcher tout contact avec la peau.

**Protection respiratoire:** Si les opérations de l'utilisateur génèrent des niveaux nocifs de produit en suspension dans l'air qui ne sont pas correctement contrôlés par la ventilation, porter un système respiratoire homologué par NIOSH fournissant une protection adéquate. Utiliser les éléments suivants pour des systèmes respiratoires à purification d'air : Respirateur à purification d'air pour particules (HEPA)

Utiliser un respirateur à adduction d'air et à pression positive s'il y a un risque de dégagement incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.

### Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Limite	TWA	STEL	Plafond / Pic	Notation
Noir de carbone	ACGIH	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Noir de carbone	MAK allemand	6 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Noir de carbone	OSHA PEL	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Additifs et matières de charge inorganiques	ACGIH	1 %	Sans objet	Sans objet	Synthetic Vitreous Fibers
Additifs et matières de charge inorganiques	CPCHEM	Non établi	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Additifs et matières de charge organiques	ACGIH	2 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Polysulfure de phénylène	CPCHEM	Non établi	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Contrôler en tant que particules sans autre classification (PNOC). La directive de l'ACGIH\* est de 3,0 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière respirable et de 10,0 mg/m<sup>3</sup> pour le total de poussière. La limite d'exposition admissible (PEL) de l'OSHA est de 5,0 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière respirable et de 15,0 mg/m<sup>3</sup> pour le total de poussière.

\* Cette valeur représente la quantité (totale) de particules inhalables ne contenant pas d'amiante et < 1,0 % de silice cristalline.

## SECTION 9 CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

**Apparence et Odeur:** Pastilles blanches, ocres ou noires, toutes à légère odeur.

**Auto-inflammabilité:** Aucune donnée disponible

**Point d'ébullition:** Sans objet

**Vitesse d'évaporation:** Sans objet

**Limites d'inflammabilité (explosivité) (% en volume dans l'air) :** Inférieur: Sans objet Supérieur: Sans objet

**Point d'éclair :** > 500°C (>932°F) (ASTM D 1929)

**Formule moléculaire:** (C<sub>6</sub>H<sub>4</sub>S)<sub>n</sub>

**Poids moléculaire:** Sans objet

**Point de fusion:** Aucune donnée disponible

**Octanol / Water Partition Coefficient: log-Kow:** Aucune donnée disponible

**pH:** Sans objet

**Point De Versage:** Aucune donnée disponible

**Solubilité (dans l'eau):** Négligeable

**Poids spécifique:** 1.34 - 1.9 à 15.6 °C (60°F)

**Tension de vapeur:** Sans objet

**Densité De Vapeur (Air = 1) :** Sans objet

**Viscosité:** Sans objet

**Fraction Volatile:** Aucune donnée disponible

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique:** Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

**Conditions à éviter:** Sans objet

**Incompatibilité avec d'autres substances:** Peut réagir avec l'oxygène et les agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**Produits de décomposition dangereux:** Sulfure de carbone. Oxydes de Soufre. Oxydes de carbone.

**Polymérisation dangereuse :** Une polymérisation dangereuse ne se produire pas.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ:

**Toxicité aiguë par voie orale:** DL50 / présumé aucune toxicité

**Toxicité aiguë par voie cutanée:** DL50 / présumé aucune toxicité

**Toxicité aiguë par inhalation:** CL50 / pas connue

**Irritation des yeux:** Ce produit ne devrait provoquer aucune irritation des yeux.

**Irritation de la peau:** Ce produit ne devrait provoquer aucune irritation de la peau.

### INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES:

Des pigments contenant des composés au noir de carbone, au chromate de plomb, au nickel, à l'antimoine ou au titane peuvent avoir été incorporés dans ce produit. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone dans le Groupe 2B des agents carcinogènes (pouvant être carcinogènes pour l'homme) d'après des preuves suffisantes chez les animaux et des preuves inadéquates chez les humains. Toutefois, les pigments dans ce produit sont liés à une matrice polymère, ce qui limite sérieusement son pouvoir d'extraction, sa biodisponibilité et sa toxicité. Le pigment au chromate de plomb est aussi encapsulé dans la silice et lié dans la matrice polymère. Il est peu probable qu'un de ces pigments puisse entraîner des effets indésirables pour la santé dans les conditions d'usage recommandées.

Une exposition à long terme à des concentrations élevées de poussière peut provoquer des changements non débilants sur les poumons.

Ce produit contient du POLYMÈRE PPS RYTON®.

Dans des études sur la sous-chronicité du Polymère PPS RYTON® administré dans les aliments, des niveaux de concentration pouvant atteindre 5 % n'ont causé aucun effet nuisible chez des animaux de laboratoire. Le polymère fondu peut causer de graves brûlures thermiques. L'intérieur des masses en fusion peut demeurer chaud pendant un certain temps en raison de la faible conductivité thermique du polymère. Prendre des précautions lors de la mise au rebut ou la manipulation de telles masses. Les produits principaux de la décomposition thermique du Ryton® moulé sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, le dioxyde de soufre et le sulfure de carbonyle. Les deux derniers produits sont les plus importants pour l'irritation des muqueuses, les saignements de nez et enfin, si l'exposition se prolonge, la paralysie respiratoire et la mort. À des températures au-dessus de 500 degrés de C, d'autres produits toxiques de thermodegradation sont fabriqués. Une fois de chauffage dans la température ambiante de 500-650 degrés C, le fluorure de carbonyle peut être produit. Si la température est augmentée au-dessus de 650 degrés de C, le tétrafluorure de carbone et l'anhydride carbonique peuvent être produits. Les produits de Thermodegradation peuvent causer grippe-comme des symptômes ("fièvre de polymère-vapeur ") chez l'homme. Ceux-ci peuvent inclure des frissons, des maux de tête, la secousse d'une façon rigide des membres, et une fièvre élevée. Ces symptômes sont réversibles et disparaissent au cours des 24 - ou 48 - périodes d'heure après déplacement d'exposition.

Ce produit contient du NOIR DE CARBONE.

Toxicité génétique : Ames/négatif ; Test de lymphome de souris /négatifTendance cancérigène : CIRC 2B (cancérigène possible pour les êtres humains), d'après des preuves suffisantes sur les animaux et des preuves insuffisantes sur les êtres humainsAnimaux : 2 ans/inhalation/rat/0, 2,5, 6,5 mg/m3 pendant 16 heures/jour, 5 jours/semaine/augmentation proportionnelle à la dose de l'inflammation pulmonaire, de la fibrose pulmonaire et des tumeurs pulmonaires dans tous les groupes exposés, suggérant que les tumeurs étaient associées à un trouble du mécanisme de clairance des particules pulmonaires dû à l'effet physique de la surchargeÊtres humains : 59 ans (1935-1994)/employés de sexe masculin/4 usines de noir de carbone aux États-Unis/aucune augmentation de mortalité due à quelque type de cancer que ce soit

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### ÉCOTOXICITÉ:

La toxicité de ce produit envers les organismes aquatiques n'a pas été évaluée. Par conséquent, ce produit doit être maintenu à l'écart des égouts et des systèmes de drainage, ainsi que de toute étendue d'eau.

### ÉVOLUTION DANS L'ENVIRONNEMENT:

Aucune donnée n'est disponible en ce qui concerne l'évolution de ce produit dans l'environnement.

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Utiliser ce produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Ce produit, s'il doit être mis au rebut, peut répondre aux critères de déchet dangereux définis par l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis dans le cadre du RCRA (40 CFR 261) ou d'autres réglementations locales ou des États. La mesure de certaines propriétés physiques et une analyse des composants réglementés pourront être nécessaires pour effectuer une détermination correcte. Si ce produit est classé comme déchet dangereux, la loi fédérale impose une évacuation vers un centre agréé de traitement des déchets dangereux.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées ici s'appliquent uniquement aux expéditions en vrac et ne concernent pas les matériaux qui ne sont pas expédiés en vrac (se reporter aux informations réglementaires). Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses en ce qui concerne les méthodes d'expédition spécifiques ou les conditions d'expédition spécifiques à certaines quantités et la nécessité d'une description supplémentaire (par ex., nomenclature technique). Par

conséquent, les informations indiquées ici peuvent parfois ne pas correspondre à la description du matériau expédié indiquée sur le connaissement. Les points d'éclair du matériau peuvent varier légèrement entre la fiche technique de sécurité des matériaux et le connaissement.

**Descriptions du transport selon les autorités réglementaires.**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS (DOT) DES ÉTATS-UNIS**

PAS RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE OU MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT

**ICAO / IATA**

PAS RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE OU MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT

**IMO / IMDG**

PAS RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE OU MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT

**RID / ADR**

PAS RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE OU MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT

<b>SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>
---

**CATÉGORIES SARA 311/312:**

- |  |     |
|--|-----|
| 1. Effets immédiats (aigus) sur la santé :     | NON |
| 2. Effets différés (chroniques) sur la santé : | OUI |
| 3. Risque d'incendie :                         | NON |
| 4. Risque de dissipation subite de pression :  | NON |
| 5. Risque de réactivité :                      | NON |

**LISTES RÉGLEMENTAIRES EXPLORÉES:**

01 = Proposition 65 de Californie	17 = FDA 178	33 = -
02 = LA RTK (Loi sur le droit à l'information de Louisiane)	18 = FDA 179	34 = -
03 = MA RTK (Loi sur le droit à l'information du Massachusetts)	19 = FDA 180	35 = -
04 = Liste des substances dangereuses du Minnesota	20 = FDA 181	36 = -
05 = NJ RTK (Loi sur le droit à l'information du New Jersey)	21 = FDA 182	37 = Section 302 du SARA
06 = PA RTK (Loi sur le droit à l'information de Pennsylvanie)	22 = FDA 184	38 = Section 313 du SARA
07 = -	23 = FDA 186	39 = TSCA 12 (b)
08 = -	24 = FDA 189	40 = Section 4 du TSCA
09 = Section 311 du Clean Water Act	25 = Groupe 1 du CIRC	41 = Section 5(a) du TSCA
10 = Liste des polluants maritimes du DOT	26 = Groupe 2A du CIRC	42 = Section 8(a) CAIR du TSCA
11 = FDA 172	27 = Groupe 2B du CIRC	43 = Section 8(a) PAIR du TSCA
12 = FDA 173	28 = Groupe 3 du CIRC	44 = Section 8(d) du TSCA
13 = FDA 174	29 = Groupe 4 du CIRC	45 = SIMDUT - LDI
14 = FDA 175	30 = Cancérogène selon le NTP	46 = Germany D TAL
15 = FDA 176	31 = Cancérogène selon l'OSHA	47 = Germany WKG



16 = FDA 177

32 = Extrêmement dangereux selon l'OSHA

48 = DEA Liste 1

49 = DEA Liste 2

**Les composants suivants de ce produit se trouvent dans les listes réglementaires indiquées.**

Additifs et matières de charge organiques 4, 6, 45  
Noir de carbone 1, 3, 4, 5, 6, 27, 45

**CLASSIFICATION DU SIMDUT:**

Ce produit n'est pas considéré comme produit contrôlé selon les critères des règlements sur les produits contrôlés du Canada.

**INVENTAIRES CHIMIQUES:**

AUSTRALIE	NON(AUS)
CANADA	OUI (NDSL)
CHINE	OUI(IECSC)
UNION EUROPÉENNE (UE)	NO - Exempt
JAPON	NON(ENCS)
CORÉE	OUI(ECL)
PHILIPPINES	NON(PICCS)
ÉTATS-UNIS	OUI(TSCA)

**EU D' ÉTIQUETT:**

**Symboles:**

NA - Sans objet

**Risque et Sécurité Phrases:**

S22: Ne pas respirer les poussières.

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

**CLASSIFICATIONS NFPA:** Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0 Spécial: NA

(0-Moindre, 1-Léger, 2-Modéré, 3-Élevé, 4-Extrême, EPP : - Recommandation concernant l'indice de l'équipement de protection personnelle, \*- Indicateur d'effet chronique). Ces valeurs sont obtenues en utilisant les directives ou les évaluations publiées préparées par la National Fire Protection Association (NFPA).

**Déclaration de révision:** Cette fiche de données de sécurité a été mise à jour pour inclure une évaluation GHS.

**ABRÉVIATIONS QUI PEUVENT AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:**

TLV	- Threshold Limit Value	TWA	- Time Weighted Average
STEL	- Short-term Exposure Limit	PEL	- Permissible Exposure Limit
ACGIH	- American Conference of Government Industrial Hygienists	OSHA	- Occupational Safety & Health Administration
NIOSH	- National Institute for Occupational Safety & Health	NFPA	- National Fire Protection Agency
WHMIS	- Workplace Hazardous Materials Information System	IARC	- Intl. Agency for Research on Cancer
EINECS	- European Inventory of existing Commercial Chemical Substances	RCRA	- Resource Conservation Recovery Act
SARA	- Superfund Amendments and Reauthorization Act.	TSCA	- Toxic Substance Control Act

EC50	- Effective Concentration	LC50	- Lethal Concentration
LD50	- Lethal Dose	CAS	- Chemical Abstract Service
NDA	- No Data Available	NA	- Not Applicable
<=	- Less Than or Equal To	>=	- Greater Than or Equal To
CNS	- Central Nervous System	MAK	- Germany Maximum Concentration Values

**Cette fiche de sécurité a été préparée conformément à la dernière version de la Directive 67/548 de l'Union européenne.**

**Cette fiche de sécurité a été préparée conformément à la norme de communication des dangers de l'OSHA (OSHA Hazard Communication Standard - 29 CFR 1910.1200).**

**Cette fiche de sécurité a été préparée conformément à la norme ANSI sur les fiches de sécurité (Z400.1)**

**Cette fiche de sécurité a été préparée par: EHS Product Stewardship Group, Chevron Phillips Chemical Company LP, 10001 Six Pines Drive, The Woodlands, TX 77380.**

**Cette fiche de données a été rédigée conformément au GHS (Globally Harmonized System).**

**Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous disposons et sont considérées comme correctes à la date indiquée. Étant donné que ces informations peuvent être appliquées dans des conditions hors de notre contrôle et pour lesquelles nous avons peu d'expérience, et dans la mesure où des données publiées ultérieurement à celles-ci pourront suggérer des modifications des informations, nous n'assumons aucune responsabilité quant aux résultats de leur utilisation. Ces informations sont fournies à la condition que la personne qui les reçoit détermine par elle-même si le produit est approprié à l'usage particulier qu'elle veut en faire.**